

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE



R.C REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des offres : lundi 21 septembre 2020 à 12 heures

Opération	Rénovation énergétique du groupe scolaire Charles De Gaulle
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE PROVILLE
	Marché N° 2020.08.18

Mairie
rue de la République
59267 PROVILLE
☎ 03 27 70 74 74
Email : mairie@proville.fr

OBJET DU MARCHÉ ET DÉSIGNATION DES CONTRACTANTS

Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre de bâtiments pour les travaux de **rénovation énergétique du groupe scolaire Charles de Gaulle**

Lieu d'exécution : **Rue des Ecoles à PROVILLE - 59267**

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à **1 025 000 euros H.T.**

L'opération nécessite-t-elle un permis de construire et le recours obligatoire à l'architecte : oui

Date prévisionnelle de *début / fin des travaux* : Phase 1 : été 2021 – Phase 2 : été 2022

Prestations à prévoir : thermique de l'enveloppe, ventilation des locaux double-flux, éclairage économique des locaux, ascenseur, accessibilité PMR de l'étage, intégration d'une garderie périscolaire, création d'un préau 100m²

Les prestations sont données à titre indicatif, le maître d'œuvre ayant la possibilité de les modifier afin d'améliorer l'efficacité ou le coût du projet.

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est :

 Un pouvoir adjudicateur, représenté par **Monsieur Guy COQUELLE, Maire de PROVILLE**

La personne habilitée à signer le marché: **Monsieur Guy COQUELLE, Maire de PROVILLE**

Le maître d'ouvrage met en place un comité de pilotage : NON

Procédure de consultation

Procédure adaptée soumise aux dispositions de de l'article L2123-1 du Code de la Commande publique

Contenu de la mission

I Éléments de missions :

- Mission Diagnostic - Esquisse
- Mission de base (Loi MOP 1985)
 - ∞ APS
 - ∞ APD
 - ∞ PRO
 - ∞ ACT
 - ∞ VISA
 - ∞ DET

- ∞ AOR
- Missions complémentaires
- ∞ OPC

Variantes

Les variantes sont refusées.

Visite de site

Une visite de site obligatoire devra être préalablement effectuée.

Merci de bien vouloir prendre contact pour 1 rendez-vous avec M. Pascal CAILLIEZ au 03 27 70 74 74 du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Une attestation de visite sera alors remise à chaque candidat qui aura effectué cette visite et qui sera à joindre aux pièces relatives à la candidature.

Décomposition du marché de maîtrise d'œuvre en tranches

■ Il n'est pas prévu de découpage en tranches.

Information sur le marché de TRAVAUX

Allotissement nombre de lots envisagés : 6 à 8
DCE travaux prévus avec une seule tranche pour une intervention en 2 phases

Délais

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'un Avant-Projet Sommaire devra être remis à la collectivité rapidement afin de déposer les dossiers de demandes de subventions avant la fin de l'année.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE)

Contenu du DCE

Le DCE du présent marché de maîtrise d'œuvre contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- La notice explicative
- L'acte d'engagement par mission
- Le CCAP
- Le CCTP
- Les plans de l'existant
- L'audit énergétique du 05/09/2013

- Le diagnostic accessibilité

Modalités de retraits du DCE

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande

- Par téléchargement sur la plateforme : <https://marchespublics596280.fr/>

Déroulement de la consultation

Sélection des candidatures

Le pouvoir adjudicateur effectue une analyse des candidatures présentées suivant les modalités de l'article 4.1.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur candidature.

Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la réglementation des marchés publics issue de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

- ⇒ Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- ⇒ Capacités techniques et professionnelles
- ⇒ Capacité économique et financière

Négociation du marché

Le pouvoir adjudicateur ne prévoit pas de négocier. L'acheteur rejettera les offres irrégulières.

Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la réglementation des marchés publics issue de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Critères d'attribution
1. Prix 50%
2. Références – Qualité du Groupement 10%
3. Méthodologie – Compréhension 15%
4. Planning 15%

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés en fonction de la précision et de la cohérence des éléments présentés avec l'objet du marché.

Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué qu'au candidat dont l'offre a été retenue et que si celui-ci produit dans le délai imparti :

Les pièces prévues aux articles D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8254-2 du code du travail, et ce, tous les 6 mois, à savoir :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale ;
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 - ∞ Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
 - ∞ Un certificat d'inscription à l'ordre des architectes
 - ∞ La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :
 - Sa date d'embauche ;
 - Sa nationalité ;
 - Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Remise des plis

Pièces relatives à la candidature

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidats auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces décrites ci-dessous contenues dans une seule enveloppe ou transmises sous forme dématérialisée :

- Un formulaire DC1 « Lettre de candidature »
- Un formulaire DC2 « Déclaration du candidat »
- L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes
- L'attestation d'assurance
- L'attestation de visite
- L'ordonnance de jugement si le candidat est en en cours de redressement judiciaire
- Un « dossier d'œuvres, compétences et moyens » contenant :

- La liste des références détaillées pour des établissements recevant du public et indiquant pour chacune : objet de l'opération, ses caractéristiques principales, la localisation, l'état d'avancement ou délais de livraison, le maître d'ouvrage, le montant des travaux, la mission réalisée par les membres de l'équipe candidate
- Le nom des candidats, titres d'études, expérience professionnelle des membres chargés de l'exécution du marché
- Le rôle exercé par chacun des membres de l'équipe dans le cadre des opérations citées en références ci-dessus (mandataire, associé, architecte, ingénieur...)
- Les compétences et moyens matériels de chaque intervenant

Conformément à l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces relatives à l'offre

- L'acte d'engagement
- Le tableau des honoraires par mission
- Un mémoire technique contenant :
 - 1- *Moyens humains et matériels dédiés au projet*
 - 2- *Note méthodologique intentionnelle*
 - 3- *Proposition de Planning*

Conditions de remise des plis

Transmission électronique

Les candidats sont informés qu'ils sont dans l'obligation de répondre sous format dématérialisé sur la plateforme suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Les documents transmis seront réalisés avec des outils bureautiques tels que recommandé ci-dessous :

- Fichiers d'impression Adobe Acrobat Reader (fichiers .pdf)
- Fichiers de compression : fichiers.zip
- Fichiers natifs bureautiques : type Word (.doc), Excel (.xls)

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser certains formats tels que les « .exe » et outils particuliers tels que les « macros »

Signature électronique

Seules les pièces relatives à l'OFFRE doivent être signées électroniquement, chacune étant conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Toutefois le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

AVERTISSEMENT

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux.

Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.

Seules la date et l'heure de la fin d'acheminement font foi pour déterminer le caractère recevable ou hors délai d'une offre transmise par voie dématérialisée. Ainsi les offres qui seraient réceptionnées par le serveur après l'heure limite (même si le début de la transmission a été effectué avant cette heure) ne seront pas examinées et seront qualifiées hors délai.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

Renseignements complémentaires

Les candidats pourront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Clauses diverses

Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est **envisagée**, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Mode de règlement du marché

Les prestations sont rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire.

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal Administratif de Lille

5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS62039

59014 Lille Cedex

☎ 03 59 54 23 42

📠 03 59 54 24 45

<http://lille.tribunal-administratif.fr/ta-cao>